



La Fédération Syndicale Unitaire de Vendée 85

à  
Madame l'Inspectrice d'Académie  
Directrice Académique des Services  
de l'Éducation Nationale de la Vendée

La Roche sur Yon, le mercredi 6 mai 2020

Objet : situation des AESH

Madame la Directrice Académique,

La reprise annoncée concerne également les personnels accompagnants les élèves en situation de handicap. Ces personnels font très rarement partie des personnels évoqués dans les différentes communications.

Pourtant, comme tous les autres personnels, ils se préoccupent des conditions de rentrée. Sans vouloir entrer dans les détails, vous n'êtes pas sans connaître le profil de ces personnels : femmes seules, mères isolées, reconnaissance de handicap, âge, précarité salariale...

Les personnels AESH font partie des équipes éducatives mais, de par leur statut précaire, ne peuvent être traités de la même façon.

Nous rappelons également que le ministère a précisé que les personnels dont les enfants n'iraient pas à l'école (problème de garde ou volonté des parents) peuvent rester en distanciel et ce jusqu'à la fin du mois de mai.

Nous attendons donc des réponses claires et rassurantes les concernant :

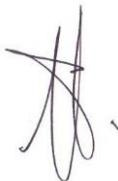
- Les AESH doivent-ils reprendre le 11 mai ?
- Si l'enfant concerné par l'accompagnement n'est pas accueilli, les AESH doivent-ils être présents dans l'établissement ?
- La garde à la maison d'un enfant en bas âge est-elle reconnue comme motif pour une autorisation spéciale d'absence ?
- De même, dans le cadre du choix qui est laissé aux familles de scolariser ou non leurs enfants, les AESH bénéficient-ils d'une autorisation spéciale d'absence ?
- La question du suivi de plusieurs enfants dans plusieurs écoles se pose également en termes de propagation du virus. Les AESH doivent-ils rester sur un même établissement ?

- Des masques seront-ils fournis en quantité suffisante et pour l'ensemble de ces personnels dans l'enseignement public et privé ?

Au regard des délais restants avant la reprise et des inquiétudes croissantes, nous souhaitons avoir des réponses à ces questions dans les plus brefs délais.

Veillez croire, Madame la Directrice Académique, en notre engagement pour le service public d'Education.

Pour la FSU Vendée,  
*Jean-Jacques BOBIN*



*Secrétaire départemental*

**Fédération Syndicale Unitaire de Vendée**

Pôle associatif – 71 boulevard A. Briand - BP 01 - 85001 La Roche-sur-Yon Cedex

Tel : 02.51.05.56.80 - Courriel : [fsu85@fsu.fr](mailto:fsu85@fsu.fr) - Site : <http://sd85.fsu.fr>